

**NOTICE
TECHNIQUE**

CROCHET A VERROUILLAGE AUTOMATIQUE TYPE CL

MONTAGE

Comme tout autre élément d'une élingue chaîne ou d'une élingue câble, les crochets à verrouillage automatique doivent uniquement être montés par une personne qualifiée.

Pour l'assemblage d'une élingue câble, il est impératif d'utiliser une cosse si un crochet à œil ou un crochet à émerillon est utilisé.

L'axe de chaîne du crochet à verrouillage automatique à chape de type CLG doit être sécurisé dans son logement à l'aide de deux goupilles (fournies avec le crochet). Attention à respecter les dimensions et le type.

UTILISATION

Evitez les à-coups lors de l'utilisation.

Dans le cas d'une utilisation très intensive, une fatigue prématurée du matériel peut se produire et provoquer une cassure imprévisible. Attention à prendre en compte les indications concernant les élingues chaîne selon la norme EN 818-4.

Ne tordez pas le crochet lors de l'utilisation. Le crochet doit pouvoir se positionner librement. Ne levez pas si le crochet n'est pas verrouillé. La charge doit être centrée sur le crochet.

La Charge Maximale d'Utilisation (CMU) du crochet dépend de sa température, voir le tableau 1.

Le **crochet à verrouillage automatique de type CLN avec un roulement à aiguilles** ne doit pas être utilisé à des températures supérieures à 125°C car le fonctionnement du roulement à aiguilles peut en être altéré.

Le **crochet à verrouillage automatique à émerillon de type CLW** ne peut pas tourner sous charge. Quand un pivotement de la charge est nécessaire, il est indispensable d'utiliser un **crochet à verrouillage automatique à roulement à aiguilles de type CLN** ou un **émerillon à billes**.

Tout traitement supplémentaire, thermique ou de surface, est interdit.

N'exposez pas un crochet à verrouillage automatique à une solution acide ou alcaline.

Tableau 1

Charge Maximale d'Utilisation (CMU) en % en fonction de la température du crochet			
de -40°C à +200°C	de +200°C à +300°C	de +300°C à +400°C	au-delà de +400°C
100 %	90 %	75 %	interdit

La présente Notice Technique est susceptible d'évoluer, il appartient à l'utilisateur de s'assurer de sa validité.
En aucun cas elle ne peut se substituer à une norme ou un règlement en vigueur.

Propriété exclusive de notre société. Reproduction interdite sans notre accord.

CONTROLE

Il est indispensable de faire contrôler périodiquement le crochet à verrouillage automatique par une personne compétente, au moins dans les délais fixés par la réglementation nationale. Dans tous les cas le délai entre deux contrôles ne doit jamais excéder 12 mois.

Avant contrôle nettoyez correctement le crochet à verrouillage automatique afin de pouvoir évaluer au mieux l'état de ses éléments. Les éléments défectueux ou usés ne peuvent être changés que par des pièces de rechange d'origine.

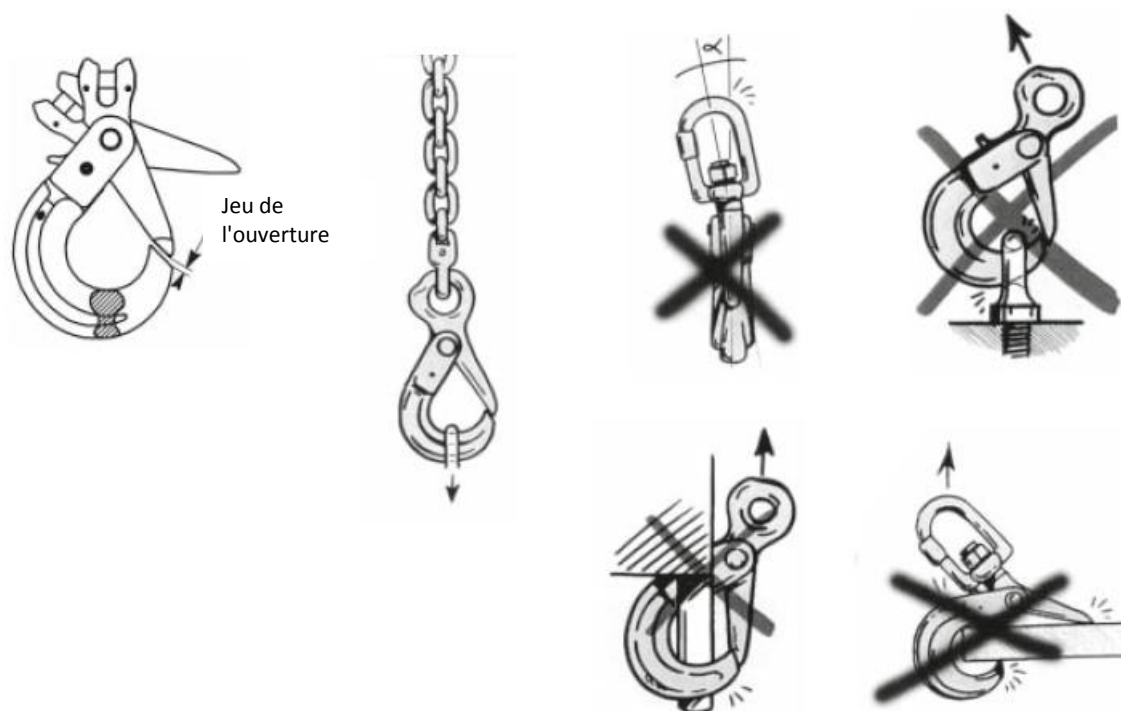
Portez une attention particulière :

- aux traces de choc ou d'impact,
- à l'usure excessive et aux allongements (les dimensions d'origine ne doivent en aucun cas subir de modification supérieure à 10%. Des informations complémentaires sont contenues dans la notice technique "Tolérances dimensionnelles maximales admises"),
- à ce que chacun des éléments composants le crochet à verrouillage automatique reste mobile,
- aux déformations,
- au verrouillage automatique de la sécurité du crochet en position fermée,
- au jeu de l'ouverture lorsque le crochet est verrouillé. Si le jeu de l'ouverture est supérieur aux valeurs indiquées dans le tableau 2, contrôlez d'abord si le linguet de sécurité est détérioré car il peut être remplacé. Dans le cas contraire, cela signifie que le crochet est déformé et il doit être rebuté.

Prenez également en compte les informations concernant les élingues chaîne dans la notice technique correspondante ainsi que les éléments de la norme EN 818-6.

Tableau 2

Désignation	6-8	7/8-8	10-8	13-8	16-8	18/20-8	22-8	26-8
Jeu de l'ouverture maximum admis (mm)	1	1	1	1,5	2	3	3	3



La présente Notice Technique est susceptible d'évoluer, il appartient à l'utilisateur de s'assurer de sa validité. En aucun cas elle ne peut se substituer à une norme ou un règlement en vigueur.

Propriété exclusive de notre société. Reproduction interdite sans notre accord.